

AVIS AU PUBLIC

PRESCRIPTION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION PORTANT CREATION DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU CEOU-AMONT

LE PREFET du LOT communique :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2012, il sera procédé, sur le territoire des communes de **Frayssinet, St Chamarand, St Germain du Bel Air et Vaillac**.

Cette enquête publique se déroulera du **mardi 3 avril 2012 au mardi 24 avril 2012 inclus** à la mairie de **Frayssinet (siège de l'enquête)**.

M. Gérard PHILIPPON, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il recevra en personne les observations du public sur ce projet à la mairie de **Frayssinet**

- le mercredi 25 avril 2012 de 14h30 à 17h30,
- le jeudi 26 avril 2012 de 14h30 à 17h30,
- le vendredi 27 avril 2012 de 14h30 à 17h30

Le dossier d'enquête de ce projet ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de **Frayssinet**, pendant au **moins 20 jours consécutifs, du mardi 3 avril 2012 au mardi 24 avril 2012 inclus**, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de **Frayssinet**, siège de l'enquête.

Les propriétaires compris dans le périmètre intéressé aux travaux seront convoqués à **une assemblée générale qui aura lieu le jeudi 31 mai 2012 à 10h00 en mairie de Frayssinet**.

Les propriétaires intéressés qui n'auraient pas formulé leur opposition par écrit, avant la réunion de l'assemblée générale, ou par un vote au cours de l'assemblée, seront réputés favorables à la constitution de l'association.

Il sera procédé à l'affichage de cet avis dans les quatre communes concernées par l'enquête.

A Cahors le 13 mars 2012

Pour le Directeur départemental,
et par délégation
La Secrétaire générale



Adeline DELHAYE